

Forêts: protection et surveillance de la pollution atmosphérique et des incendies, action 2003-2008

Forest Focus

2002/0164(COD) - 07/10/2003

La commission a adopté le rapport de Mme Encarnación REDONDO JIMENEZ (PPP-DE, E) qui modifie la position commune du Conseil en 2ème lecture de la procédure de codécision. Elle a rétabli plusieurs amendements adoptés en 1ère lecture par le Parlement. Ils sont essentiellement axés sur l'importance des mesures de prévention des incendies et le financement du programme et précisent que : - les objectifs de l'action doivent comporter la poursuite et le développement des mesures de prévention des incendies de forêts ainsi que des mesures de protection; - la nouvelle action devra assurer la continuité des mesures de prévention introduites par le règlement (CEE) no. 2158/92; - le cadre financier pour la période 2003-2006 devrait être fixé à 67 millions d'euros (au lieu de 52 millions comme proposé), à condition que l'autorité budgétaire arrête les ressources financières appropriées dans le cadre de la procédure annuelle et des perspectives financières. Pour la période 2007-2008, le montant devrait être augmenté afin de couvrir le coût de nouvelles actions qui ne sont pas encore mises en œuvre; - le financement devrait être augmenté proportionnellement en cas d'adhésion de nouveaux États et il faut opérer une adaptation correspondante du plafond financier; La commission souligne par ailleurs une nouvelle fois que les informations relatives aux zones à risques devraient être collectées non seulement au niveau communautaire, mais aussi au niveau transfrontalier, surtout dans les pays limitrophes des États membres de l'UE.